

CISPE dépose une plainte contre Microsoft auprès de la Commission européenne

Proposition d'un cadre sectoriel pour des recours efficaces contre les licences de logiciels déloyales

Bruxelles, le 9 novembre 2022, Aujourd'hui, CISPE, l'association des fournisseurs d'infrastructure cloud en Europe, a déposé une plainte officielle contre Microsoft auprès de la direction générale de la concurrence de la Commission européenne (DG Comp). CISPE soutient ses deux membres, OVHcloud et Aruba, qui ont déjà déposé une plainte séparée contre Microsoft. Avec sa propre plainte, CISPE prend en compte les problématiques sérieuses non résolues et représente le secteur européen de l'infrastructure cloud dans son ensemble. Elle cherche des solutions qui profiteront aux clients et aux fournisseurs sur un marché dynamique des services d'infrastructure cloud.

Les annonces, blogs et documents FAQ publiés récemment par Microsoft dans le but d'éviter les enquêtes sur le marché n'ont pas fourni les détails, la clarté ou l'assurance qu'elle a réellement l'intention de mettre rapidement un terme à ses pratiques anticoncurrentielles en matière de licences. Au contraire, les nouvelles conditions contractuelles imposées unilatéralement par Microsoft le 1er octobre 2022 ajoutent de nouvelles pratiques déloyales à la liste. La position et les comportements actuels de Microsoft portent irrémédiablement atteinte à l'écosystème européen du cloud et privent les clients européens de toute liberté de choix dans leurs déploiements de cloud computing. CISPE estime qu'elle n'a pas d'autre choix que de se constituer partie civile et de demander à la Commission européenne d'agir.

Dans sa plainte, CISPE suggère des solutions simples qui peuvent être mises en œuvre rapidement et efficacement dans tout le secteur. Elle définit un cadre de contrôle vérifiable permettant de tester la conformité aux dix principes de l'octroi de licences logicielles équitables. Les dix principes, conçus et lancés en 2021 avec le Cigref, l'association française des principaux clients du numérique, ont depuis été approuvés par de nombreuses associations de fournisseurs et de clients en Europe et au-delà. Ils constituent un ensemble juste et équitable de meilleures pratiques qui garantissent que les licences logicielles d'un fournisseur de logiciels dominant ne peuvent pas être utilisées pour auto-préférer, discriminer ou verrouiller de quelque manière que ce soit les clients dans leurs propres écosystèmes de cloud.

CISPE demande à la Commission européenne d'ouvrir sans plus tarder une enquête formelle sur le comportement de Microsoft dans ces domaines et d'envisager l'utilisation du cadre de contrôle de CISPE pour les principes d'octroi de licences logicielles équitables comme outil pour évaluer les solutions proposées et garantir des conditions d'octroi de licences logicielles équitables pour les clients du cloud. La plainte de CISPE propose également la création d'un Observatoire européen indépendant chargé d'effectuer des audits périodiques des conditions de licence des logiciels de toute société de logiciels dominante.

“Les membres de CISPE représentent les fondements dynamiques, autonomes et indépendants de la transformation numérique et de la croissance de l’Europe. Nous avons déposé cette plainte sectorielle afin de remédier aux préjudices subis par les fournisseurs et les clients en raison de pratiques déloyales en matière de licences de logiciels” a déclaré Francisco Mingorance, secrétaire général de CISPE. “Tirant parti de sa domination dans le domaine des logiciels de productivité, Microsoft restreint le choix et gonfle les coûts lorsque les clients européens cherchent à passer au cloud, ce qui fausse l’économie numérique européenne. La DG Comp doit agir rapidement et ouvrir une enquête formelle assortie d’un énoncé des objections contre les abus de Microsoft en matière de licences logicielles afin de défendre le solide écosystème du cloud dont l’Europe a besoin et qu’elle mérite.”

CISPE espère que la DG Comp accordera l’attention nécessaire à sa plainte et agira rapidement pour présenter un énoncé des objections et ouvrir une procédure formelle contre Microsoft. Ces questions sont essentielles à la survie d’un marché concurrentiel pour les infrastructures cloud en Europe.